



NATATION

2026

OFFICIEL

Note :

Le texte apparaissant en rouge est un changement par rapport à l'année précédente.

~~Le texte rayé en rouge~~ est un retrait par rapport à l'année précédente.

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

1. *Résidence*

Les Jeux de Montréal sont ouverts aux résidentes et résidents de l'île de Montréal exclusivement.

2. *Représentation*

2.1. Les athlètes représentent, lors des finales, la délégation où l'inscription a eu lieu pour la pratique de leur sport (lieu de pratique), sauf s'il y a entente préalable entre les délégations.

2.1.1. Les athlètes de niveau initiation, membres d'un club reconnu, peuvent participer selon leur lieu de résidence, seulement si la délégation dans laquelle se situe son lieu de pratique est déjà complète.

2.1.2. Les responsables de délégation concernés par cette augmentation d'athlètes devront communiquer et prendre entente avec la délégation qui pourrait accueillir les athlètes additionnels afin de compléter leur délégation.

2.1.3. Avant de transférer les renseignements personnels de l'athlète, veuillez-vous assurer que l'athlète est en accord de participer dans sa délégation de résidence.

Dans le cas d'un litige entre deux délégations, celui-ci sera débattu devant le comité organisateur des Jeux de Montréal.

2.2. Pour représenter une délégation, les athlètes doivent avoir participé au(x) événement(s) identifié(s) dans les règlements spécifiques de chaque discipline. Dans le but de favoriser la participation, l'athlète peut s'inscrire à plus d'un sport à la Finale des Jeux de Montréal, et ce, à la seule condition qu'il n'y ait pas de chevauchement de ses jours de compétition. S'il y a un tel chevauchement, l'athlète doit faire le choix définitif du sport auquel l'athlète souhaite s'inscrire.

2.3. Tous les renseignements exigés sur les listes d'inscriptions doivent être validés par ou la responsable de la délégation.

3. *Participation*

3.1. Les catégories d'âges sont déterminées à l'intérieur des règlements spécifiques de chaque discipline.

3.2. Les critères de sélection pour l'inscription des athlètes sont établis selon la philosophie de chaque délégation.

4. *Exclusions*

4.1. Dans le cas des disciplines ayant des standards d'exclusion au niveau de la performance, ceux-ci doivent avoir été réalisés avant le 1^{er} septembre de l'année qui précède les Jeux, sauf si précisé autrement dans les règlements spécifiques.

4.2. Les médaillés d'or de l'édition précédente dans une catégorie d'âge ou

Natation – devis technique 20256

de poids (dans le cas d'une équipe si elle est composée de 50 % des mêmes membres) ne peuvent pas se présenter aux Jeux de Montréal dans la même épreuve de cette catégorie.

- 4.3. Dans le cas où des réseaux¹ ou événements municipaux existent, plus qu'une participation dans l'année (entre le 1^{er} septembre et les Jeux) à un réseau provincial reconnu entraîne l'exclusion aux Jeux de Montréal, sauf si précisé autrement dans les règlements spécifiques.
- 4.4. Les athlètes occupant les trois premières places aux championnats provinciaux de l'année précédente, dans la même catégorie, ne sont pas admissibles.

5. Pénalité

5.1. En sports individuels

- 5.1.1. Tout retard après l'appel officiel entraîne une disqualification à l'épreuve en cours.

5.2. En sports collectifs

- 5.2.1. Tout retard, lors des rencontres, entraîne la perte de la partie pour l'équipe fautive. Cependant, les points de participation sont accordés si la partie peut se dérouler sur au moins la demie (1/2) du temps réglementaire.
- 5.2.2. Si le nombre minimum d'athlètes n'est pas atteint, l'équipe fautive perd la partie et les points de performance. Cependant, les points de participation seront accordés, s'il y a une partie.

6. Déroulement des compétitions

Les règlements de compétition sont ceux des fédérations de régie, sauf s'il en est précisé autrement dans les règlements spécifiques.

RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES

RÈGLEMENTS EN VIGUEUR

- Les départs se feront à partir des blocs de départ selon World Aquatics 2.3 et SW 4.1
- Les règlements de Natation Canada, des Olympiques spéciaux du Canada (OSC), du comité international paralympique (CIP) et le règlement de sécurité en bassin de NC seront en vigueur.
- Les règlements de sécurité Natation en bassin de la Fédération de natation du Québec seront en vigueur.

AFFILIATION / ENREGISTREMENT

- Générique : l'athlète doit être inscrit « compétitif » dans un club de natation de la Fédération de natation du Québec.
- Parrathlètes: l'athlète doit être membre d'un club de natation de la Fédération de natation du Québec et inscrit dans la catégorie « compétitif ».

INSCRIPTIONS

- Toutes les inscriptions devront se faire avec le fichier LENEX et dans le module d'inscription des Jeux de Montréal (voir avec les responsables de délégation pour le fonctionnement du module des Jeux de Montréal).
- Le fichier des épreuves est disponible sur le site de Natation Canada : <https://www.swimming.ca/fr/events-results-hub/upcoming-meets/>
- Toutes les inscriptions devront OBLIGATOIREMENT être déposées dans le REMS.
- Il est de la responsabilité des délégations de vérifier la validité des données avant de déposer les inscriptions.
- **FAIRE PARVENIR UNE LISTE DE VOS ATHLÈTES DU PROGRAMME PARALYMPIQUE AU DIRECTEUR DE RENCONTRE.**
- Le groupe d'âge d'un athlète est déterminé en fonction de son âge lors de la première journée de compétition.
- Tous les temps d'inscription doivent être prouvés (temps faits dans une compétition sanctionnée entre le 1 septembre 2024 et le 4 mars 2026, les DQ seront acceptés), sauf les temps de relais. Aucun athlète ne peut nager une épreuve pour la première

fois aux Jeux de Montréal, car il s'agit d'une finale. Sauf pour les épreuves de 25m si le nageur a un temps officiel sur le même style de nage dans une épreuve de 50m.

- Un athlète ayant participé à la Coupe Junior en 2024-2025 ou qui a obtenu un standard Coupe Espoir (ou anciennement Junior) entre le 1er septembre 2024 et le 4 mars 2026 ne peut pas participer aux Jeux de Montréal.
- **NE PAS MODIFIER LES NOMS DES CLUBS EN DÉLÉGATION SVP, LE DIRECTEUR DE RENCONTRE LE FERA.**

Date limite pour les inscriptions dans le module des Jeux de Montréal : 25 Février 2026 (23h59)

Date limite pour recevoir les entrées dans le fichier lenex (Splash) dans le REMS : 4 mars 2026 (23h59)

**UNE VÉRIFICATION DES INSCRIPTIONS SERA FAITE AVANT le 610 mars 2026
PAR LE DIRECTEUR DE RENCONTRE**

Toute inscription non conforme après cette date sera rejetée.

ADMISSIBILITÉ

- La compétition est offerte aux athlètes de **6 à 12 ans**.
- Avoir participé à une compétition **sanctionnée par la FNQ durant la saison 2025-2026**
- Avoir au moins une participation à une compétition fermée de l'ANBM ou ANLSL durant la période 1er sept 2025 au 4 mars 2026. (Fermée = uniquement les clubs ANBM ou ANLSL)
- **Ne pas avoir** réalisé un standard Junior, peu importe l'épreuve, dans la saison 2024-2025 - 1er sept 2024 au 31 août 2025
- **Ne pas avoir** réalisé un standard Espoir (nouveau nom), peu importe l'épreuve, dans la saison 2025-2026 - 1er sept 2025 au 4 mars 2026

FORMAT

- La compétition est sanctionnée par la Fédération de Natation du Québec (FNQ)
- Un athlète aura droit à un nombre limité de **trois (3) épreuves** et un **(1) relais**.
- La compétition aura lieu en une session
- Toutes les épreuves se nageront du plus lent au plus rapide.
- Toutes les épreuves seront nagées mixtes.
- Toutes les épreuves seront nagées finales-contre-la-montre
- Le chronométrage électronique sera utilisé pour cette compétition.
- Les résultats finaux seront par catégorie d'âge.
- Pour compléter une équipe de relais, un athlète peut nager deux fois ou les relais peuvent être mixtes, ils seront cependant mis hors-concours.

PARTICIPATION DES OFFICIELS

Le nombre d'officiels et de bénévoles que les délégations devront fournir est proportionnel au nombre d'athlètes participant de votre délégation.

Athlètes	Chronos	Niveau 2 et plus	SVP désignez un bénévole par délégation pour placer les athlètes
28 à 32	6	3	
24 à 27	5	3	
18 à 23	4	2	
10 à 17	3	2	
moins de 10	2	1	

REMISE DE MÉDAILLES : COMPÉTITION DE NATATION : samedi 11 avril 2026

- Les estrades seront à la disposition des parents et amis qui désireront assister à la cérémonie et prendre des photos, aucun parent ne sera admis sur le bord de la piscine.
- Seuls les entraîneurs et entraîneuses, les athlètes, les invités protocolaires et les photographes (officiels et délégués) seront admis sur le bord de la piscine lors des remises des médailles.
- Lors de la remise des médailles, tous les athlètes devront porter le chandail fourni par leur délégation. Nous vous recommandons fortement de nommer une personne, par délégation, qui agira en tant que photographe officiel.
- Vous pourrez nommer un parent bénévole par délégation comme photographe officiel, cependant, il devra être approuvé par le directeur de rencontre et être bien identifié, avec le chandail de la délégation (il s'agit d'un règlement de natation.)
- Il sera de votre responsabilité de diffuser vos photos.

Il revient à chaque responsable de groupe, qu'il soit responsable de délégation, entraîneur, entraîneuse ou club, de s'assurer que les athlètes sont autorisés à être photographiés et qu'ils ont rempli les formulaires requis par leur procédure interne.

PROGRAMME DES ÉPREUVES

Date de la compétition : Samedi 11 avril 2026

Échauffement : 7 h 30 à 8 h 20

Compétition : 8 h 30 à 13 h 50 (incluant 40 minutes de remise de médaille à la fin)

NATATION			
FILLES	ÉPREUVES	CATÉGORIES D'ÂGE	GARÇONS
1 3	50 m libre	9 - 10 ans 11 - 12 ans	2 4
5	25 m Libre	6 - 8 ans	6
7	25 m brasse	6 - 8 ans	8
9 11	50 m brasse	9 - 10 ans 11 - 12 ans	10 12
13 15	50 m dos	9 - 10 ans 11 - 12 ans	14 16
17	25 m dos	6 - 8 ans	18
19 21	25 m papillon	6 - 8 ans 9 - 10 ans	20 22
23	50 m papillon	11 - 12 ans	24
25	4x25 m relais Libre	6 - 8 ans	26
27 29	4x50 m relais libre	9 - 10 ans 11 - 12 ans	28 30

NATATION ADAPTÉE			
FILLES	ÉPREUVES	CATÉGORIES D'ÂGE	GARÇONS
101	50 m libre	13 ans et moins	102
103	50 m Brasse	13 ans et moins	104
105	50 m dos	13 ans et moins	106
107	25 m papillon	13 ans et moins	108
109	50 m papillon	13 ans et moins	110

Note 1 : Épreuves 101 et plus : parrathlètes

Note 2 : Les parrathlètes seront intégrés aux séries des athlètes génériques

ACTIVITÉ : NATATION

SPORT (inscription)	CATÉGORIES	F/G	PARTICIPATION	SURCLASSEMENT	REMARQUES
Natation Réguliers : (32)	6*-8 ans 9 -10 ans 11-12* ans *Avoir minimum 6 ans et maximum 12 ans en date de la compétition	F/G	32 athlètes	Oui, dans les épreuves de relais	Il y aura la remise protocolaire des médailles Après LA COMPÉTITION
PARA : Aucune limite <u>Substituts : (0)</u>	13 ans et moins	F/G	Parrathlètes (Aucune limite) Pas de substitut		

Légende :

G : garçon

F : fille

POINTAGE PERFORMANCE (SPORTS INDIVIDUELS) (40 %)		
Les règlements en vigueur sont ceux de Swimming/Natation Canada (SNC) à l'exception du règlement G.R. 10.91 (FINA) natation, individuel/relais, 11-9-7-6-5-4-3-2-1 (10 couloirs) où les points en relais comptent simple.		
POINTAGE PARTICIPATION (40 %)		
32 athlètes	100 % de la délégation	40 points
31 athlètes	31/32 ^e de la délégation	39 points
30 athlètes	30/32 ^e de la délégation	38 points
29 athlètes	29/32 ^e de la délégation	36 points
et ainsi de suite		
Chaque athlète a la même valeur au sein de l'équipe soit, un point. Le total sera ramené sur 40 points.		
POINTAGE- ESPRIT SPORTIF (20 %)		
20 points sont accordés pour l'esprit sportif.		
Les délégations (athlètes et entraîneurs et entraîneuses) seront évaluées sur les cinq (5) éléments suivants :		
1) Ponctualité, 2) Respect des règlements, 3) Respect des officiels (mineurs et majeurs), 4) Respect de ses athlètes (pour les entraîneurs et entraîneuses) et de ses coéquipiers et coéquipières (pour les athlètes), 5) Respect de l'adversaire.		
Chaque élément sera évalué sur une échelle de 1 à 4.		
Les responsables de discipline peuvent utiliser une des trois méthodes d'évaluation :		
1) Évaluation faite par les entraîneurs et entraîneuses (idem qu'en 2004), 2) Évaluation effectuée par une personne nommée par le ou la responsable de discipline (évaluateur ou évaluatrice anonyme), 3) Évaluation effectuée par le ou la responsable de discipline.		